

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2021

Compte-rendu affiché le : 7 juin 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 7 juin 2021

N° 21-06-08

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2021

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET – Serge GRANGE à Jacques DECHANDON – Georges DUBESSET à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021
Affichage : 07/06/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2021-50 – Marchés de travaux dans le cadre de la réalisation d'un espace jeux fumeur au Casino le Lion Blanc, passés selon la procédure adaptée :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
1	DEMOLITION – GROS ŒUVRE	EIFFAGE CONSTRUCTION LOIRE	12 509.27 €
2	MENUISERIES EXTERIEURES	<i>Déclaré infructueux</i>	
3	ELEVATEUR PMR LIFT	ERMHES	24 556.83 €
4	DESENFUMAGE	SORECAL	13 981.00 €
5	ALARME INCENDIE – ELECTRICITE	THEOLEYRE ELECTRICITE	27 426.22 €
		TOTAL	78 473.32 €

- Décision n° 2021-51 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation et l'extension du dispositif de vidéoprotection de la ville confiée à TECHNOMAN pour un montant s'élevant à 12 340.00 € HT.
- Décision n° 2021-52 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde confiée à RISCRISES pour un montant s'élevant à 13 600.00 € HT.
- Décision n° 2021-53 – Offre GRDF pour modification d'ouvrages de gaz naturel sur site Avenue de la Coise d'un montant s'élevant à 1 260.76 € HT.
- Décision n° 2021-54 – Avenant n° 2 au bail des locaux occupés par la Trésorerie dans l'immeuble Le Roberto, avenue Jean Delande, approuvant la révision triennale et portant le loyer annuel à 16 362 € à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Décision n° 2021-55 – Convention pour Relais d'Assistants Maternelles Bout'chou – Mise en place d'un projet d'éveil ludique à la lecture et de sensibilisation à l'objet livre et aux histoires confiée à Patricia BAZOUD, pour 4 séances et 90 € par séance.
- Décision n° 2021-56 – Complément décision n° 2021-12 – Impression P'TIT BALDO en 44 pages – contrat jusqu'au 31/01/2024 :
 - 3 500 exemplaires : 1 465.00 €
 - 4 000 exemplaires : 1 595.00 €
- Décision n° 2021-57 – Avenant n° 1 à la convention pour la mise à disposition de locaux communaux à l'Association Protection Civile de la Loire suite à un changement de statuts. L'ADPC 42 (Association Départementale de la Protection Civile de la Loire) est devenue l'APC 42 (Association de la Protection Civile de la Loire).
- Décision n° 2021-58 – Diagnostic amiante avant travaux, au Casino Le Lion Blanc, réalisé par ALPES CONTROLES sur la dépose de châssis vitrés : 500 € HT + 45 € HT par prélèvement supplémentaire.
- Décision n° 2021-59 – Contrat de l'association Les Baladins du Rire pour le spectacle « Bric à boîtes » présenté le dimanche 1^{er} août en bords de Coise : 1 150.00 € HT
- Décision n° 2021-60 – Convention d'utilisation par le CDSF (Centre Départemental des Stages et de la Formation) de la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique) de la Loire du site de l'aérodrome, pour une durée de trois ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021

- Décision n° 2021-61 – Convention de droit d'usage d'une durée de trois ans à compter du 3 mai 2021 établie par Gaz Matériel d'Auvergne pour la vente des gaz industriels conditionnés et la location d'emballages.
- Décision n° 2021-62 – Diagnostics (plomb, amiante, électricité, ERP) pour la vente de la maison 4 chemin du Vervet, confiés à SOCOTEC pour un montant s'élevant à 330.00 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 7 juin 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021